

Voyage au cœur des services de lutte contre les incendies de forêt



Dans le Vaucluse, plus de 40 % de la surface du département est constituée de massifs forestiers. Une richesse et un patrimoine qui nécessitent la plus grande attention et en particulier en matière de lutte contre les incendies. Une mission qui mobilise bien plus que les sapeurs-pompiers. Ils sont des milliers (professionnels et bénévoles), au sein de différentes structures à être engagées dans ce combat. Une armée de l'ombre dont on ne soupçonne peu l'ampleur et l'organisation...

Protéger des risques d'incendie les 150 000 hectares des 11 massifs du Vaucluse n'est pas une mince affaire. C'est une mission qui mobilise de nombreux intervenants : Préfecture, Région, Département, Communes, Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF), Direction Départementale des Territoires (DDT), Office National des Forêts (ONF) et bien sûr le SDIS (Service Départemental d'Incendies et de



Secours) avec ses 500 pompiers professionnels. S'ajoute à cela 2 500 bénévoles, que ce soit du côté des sapeurs-pompiers ou des patrouilles et vigiles des CCFF. Bref, il y a du monde sur le pont. Le fonctionnement de cette machine bien huilée est placé sous l'autorité du préfet et la responsabilité opérationnelle revient au SDIS 84 dont la chaîne de commandement est pilotée par le <u>Lieutenant-colonel Philippe Chaussinand</u>, chef du groupement de la préparation opérationnelle. Pour en comprendre le fonctionnement de cette organisation tout à fait unique il faut en suivre le calendrier des opérations.



Le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de secours) est l'organe de coordination de l'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours du département de Vaucluse © SDIS84

Des documents de référence

Le point de départ c'est le plan départemental de la protection contre les incendies. Véritable bible, ce document se veut exhaustif. Il détaille toutes les caractéristiques des massifs et définit le cadre à toutes les actions à mettre en œuvre sur une décennie.

Chaque année, au printemps, les 48 casernes du département vérifient l'état des 600 km de pistes DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) et des 225 citernes réparties un peu partout dans les massifs. Ce travail fait l'objet de rapports détaillés qui servent ensuite à l'établissement d'ordres opérationnels



définissant l'organisation des moyens et des actions. Le qui fait quoi en quelque sorte.

Cette période du printemps correspond également à celle où tous les sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires) entrent en formation. Tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les incendies sont mobilisés pour des mises en situation sur le terrain. A la mi-juin tous les divisions sont prêtes. Et c'est le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendies et de Secours) qui pilote le tout. Pour le département de Vaucluse il est implanté à Avignon. Les médecins du SAMU répondant aux appels du 15 y sont également installés permettant une meilleure coordination de l'ensemble des moyens de secours.



Débrousaillement de Yann ROBINAULT Chef d'équipe APFM (Auxiliaires de la Protection de la Forêt) - ONF $@\,SDIS84$

Un syndicat mixte qui gère l'entretien des massifs

Les équipements de prévention et de lutte contre les incendies des 150 000 hectares de forêt du département sont gérés par un syndicat mixte (SMDVF) qui réunit le département et 142 communes du Vaucluse. Ce syndicat mixte a pour mission l'entretien de l'ensemble des voies DFCI et des citernes

17 octobre 2025 | Voyage au cœur des services de lutte contre les incendies de forêt



Ecrit par Didier Bailleux le 10 septembre 2024

réparties sur les différents massifs. Ses travaux sont conduits sous l'expertise des ingénieurs et techniciens de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse. Ces fonctionnaires territoriaux sont également Intégrés à la chaîne de commandement de la lutte contre les incendies. Leurs connaissances du terrain et leurs expertises techniques sont précieuses. Ce sont eux d'ailleurs qui établissent le plan départemental de protection des massifs. Ce service est piloté par <u>Jean-Noël Barbe</u>, diplômé de l'école forestière des Barres.





Sur les zones classées à haut risque, des GIFF (Groupe d'Intervention Feux de Forêt) sont postés prêt à intervenir. Il s'agit d'unités composées de 18 sapeurs-pompiers équipées de 4 camions d'intervention et d'un véhicule de commandement. © SDIS84

« On gagne en efficacité et en rapidité d'intervention »

Chaque jour pendant l'été, le COZ Sud-Est (Centre Opérationnel de Zone) établit un bulletin météo



détaillé qui prend également en compte des données comme l'état des sols ou de la végétation. Ces relevés déterminent 6 niveaux de risques et permettent de calibrer les moyens de prévention à mettre en œuvre sur chacune des 8 zones du département. Ces 8 zones correspondent à un découpage territorial spécifique bénéficiant d'une dénomination et d'une géolocalisation propres aux services de secours. « On gagne en efficacité et en rapidité d'intervention » précise le Lieutenant-colonel Philippe Chaussinand. Sur les zones classées à haut risque, des GIFF (Groupe d'Intervention Feux de Forêt) sont postés prêt à intervenir. Il s'agit d'unités composées de 18 sapeurs-pompiers équipées de 4 camions d'intervention et d'un véhicule de commandement. Le SDIS 84 est doté de 88 de ces camions citernes de 4 000 litres. On en croise souvent aux abords des massifs. Dans les zones à risque moins élevé ce sont les Comités Communaux des Feux de Forêt (CCFF) qui sont sollicités avec des vigiles placés sur des points hauts, des patrouilles en VTT, à cheval ou en 4X4. Les véhicules 4X4 sont équipés de citernes de 600 litres capables d'arrêter les feux naissants. Les patrouilles de l'ONF, appelées APFM (Agents de Protection de la Forêt Méditerranée), viennent complétées le dispositif. Elles sont au nombre de 6 pour le département.





©SDIS84

« Prendre le feu dans l'œuf »

Tous ces unités de terrain ont pour mission de surveiller, de prévenir et d'intervenir. Grâce à leurs connaissances fines des massifs ces patrouilles servent également de guide aux moyens d'intervention plus lourds. La mission première de toutes ces équipes est de « prendre le feu dans l'œuf ». « C'est la



priorité absolue » précise Philippe Chaussinand Lieutenant-colonel. Quitte parfois à enlever des moyens sur un feu important pour en circonscrire un naissant.

Outre les moyens des patrouilles de l'ONF et des CCFF, et des moyens d'intervention au sol du SDIS, le département dispose pendant l'été du soutien d'un hélicoptère capable de larguer 1000 litres d'eau. Il est basé au Thor. L'hélicoptère permet d'intervenir en quelques minutes et d'accéder à des zones où les camions et les hommes ne peuvent aller. Ainsi, début septembre 2024, il est intervenu à deux reprises, à Cheval-Blanc sur le massif du Petit Lubéron et à Mondragon éteignant très rapidement des feux naissant. Sur Mondragon c'est 80 hectares de forêt qui ont ainsi été préservés.

Les sapeurs-pompiers de Vaucluse à l'affût de tout départ de feu

« Jusqu'alors nous n'avions que le son, aujourd'hui nous avons aussi l'image »

Dans la lutte contre les incendies la collecte et le traitement des informations sont essentielles. Surtout s'il s'agit d'appels provenant du public. Localisation, origine et importance du feu sont des données indispensables et précieuses. « Les pompiers sont continuellement entre zone de connaissance et zone de doute » confie le capitaine Serge Perrot. Ce dernier a supervisé l'installation en 2024 de 4 caméras qui permettent de « lever des doutes ». En effet, ces caméras haute résolution et à fort pouvoir grossissant ne sont pas des moyens de détection. Ils servent à confirmer ou infirmer les informations reçues au CODIS. « Jusqu'alors nous n'avions que le son, aujourd'hui nous avons aussi l'image » aime à dire Serge Perrot. « Mais rien ne remplacera l'œil humain » s'empresse-t-il d'ajouter.





Intervention d'une patrouille © SDIS84

Au terme de cet été 2024, le bilan dressé par <u>Pierre Augier, commandant adjoint chef de groupement opérations</u>, est plutôt positif. Avec 13 départs les feux de forêt ont été moins nombreux qu'en 2023 et n'ont détruit que 4 hectares. Par contre avec 460 départs les feux de broussailles sont en augmentation de 30 % et ont détruits 20 hectares. (Bilan arrêté au 05.09.24).



88% des feux sont d'origine humaine et dans la plus part des cas ils sont accidentels rappelle le Lieutenant-colonel Philippe Chaussinand, chef du groupement de la préparation opérationnelle. « Les gens font aujourd'hui d'avantage attention » conclut-il.